

Niort, le 16 juin 2004

UFJT Poitou-Charentes
62 bis, rue Georges Clemenceau
79400 ST MAIXENT L'ECOLE

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre BRECQ,
Président

GPG/FD/160601

Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier concernant le futur projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, vos inquiétudes portant en particulier sur l'article dont les dispositions renforcent les prérogatives du maire.

Les textes en vigueur accordent d'ores et déjà au maire un rôle important d'animateur et de coordinateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. A mon sens, il serait suffisant de veiller à la bonne application de ces textes. En effet, le simple constat de l'inexistence de la démarche partenariale sur le terrain ne justifie pas de nouvelles dispositions législatives.

Il me semble que le travail réunissant tous les acteurs du dispositif CLS (police, justice, acteurs sociaux dont vous êtes) doit se faire dans la plus grande transparence, harmonie et confiance. Aussi, m'apparaît-il incohérent d'imposer par voie législative la transmission d'informations au maire qui se fait tout naturellement au regard de la volonté des professionnels impliqués à mener à bien leur mission et à servir au mieux les usagers.

Par ailleurs, je m'interroge à savoir si le but jusqu'alors inavoué du gouvernement ne serait pas de transférer aux communes la prévention spécialisée, compétence qui appartient actuellement aux départements.

Or, l'avant projet de loi n'est pas encore finalisé, et l'on peut espérer que le débat reste ouvert. J'ose espérer qu'il évoluera en fonction des remarques pertinentes exprimées par tous les secteurs concernés.

A travers ces quelques éléments de réflexion, il apparaît que je partage votre position et comprend vos inquiétudes quant au contrôle auquel seront assujettis les acteurs sociaux. Aussi, je ne manquerai pas de me faire l'écho de vos réflexions dès que l'occasion me sera donnée.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-Gaillard